

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AZAY SUR INDRE**

Nombre de Conseillers :

En exercice 10

Présents 07

Votants 09

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 23 décembre à 17 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEUNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/12/2024

Présents : Jean-Jacques MEUNIER, Naomi BERTHONNEAU, Sabine DELWARTE, Céline DIF, François LEBEAU, Sébastien PEREIRINHA et Sébastien PRIEUR.

Absent(s) et excusé(s) : Rémy PETITDEMANGE, Olivier COURCEULLES et Marie-Charlotte RAVINEAU.

Pouvoir(s) : de Rémy PETITDEMANGE à Jean-Jacques MEUNIER.

Assistait en outre à la séance : Léa MARTIN, secrétaire générale de mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le Conseil a choisi Monsieur Sébastien PEREIRINHA pour secrétaire de séance.

Ordre du jour :

**Délibération :**

- Création d'un poste d'agent d'entretien polyvalent en PEC

**DELIBERATION :**

**N° 24.12.13 : Création d'un poste d'agent d'entretien polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) - Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Monsieur le Maire explique qu'une précédente délibération autorise le recrutement en PEC d'un agent technique polyvalent pour 20 heures sur une durée de 9 mois renouvelable. Aujourd'hui, il est possible de conclure un PEC d'une durée de 12 mois renouvelable deux fois 6 mois. Il explique que cela est plus intéressant pour la collectivité et l'agent. Monsieur le Maire indique qu'il sera possible, par délibération ultérieure de modifier la durée hebdomadaire de l'agent (de l'augmenter à 25 heures par exemple) puisque l'aide de l'Etat est plafonnée à 20 heures. Il expose au Conseil Municipal les formations envisagées pour cet agent dans le cadre de l'engagement tripartite avec la Mission Locale. Il ajoute que cette personne passe actuellement son permis E et envisage de se former au transport de voyageurs.

Vu le code du travail et notamment les articles L. 5134-20 et suivants relatifs au contrat d'accompagnement dans l'emploi ;

Vu l'arrêté préfectoral de la Région Centre-Val de Loire en date du 22 décembre 2022 fixant le montant et les conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les Parcours Emploi Compétences ;

Considérant que les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE prévu par le code du travail ;

Considérant que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail ;

Considérant qu'une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition de compétences ;

Considérant que ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée qui peut varier entre 30 et 60 % selon le profil du candidat et dans la limite de 20 heures hebdomadaires ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de recruter un agent d'entretien polyvalent au service technique communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de recruter un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Parcours Emploi Compétences (CAE-PEC) pour les fonctions d'agent d'entretien polyvalent espaces verts et bâtiments communaux à temps non complet à raison de 20/35<sup>ème</sup> pour une durée de douze (12) mois, renouvelable sous conditions

- PRECISE que l'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer les actes correspondants

- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025.

Prochaine réunion : 14 janvier 2025.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

Délibéré en conseil,

les jours, mois et an susdits. Suivent les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

**Récapitulatif de la séance du 23 décembre 2024**

**Liste des présents :** Jean-Jacques MEUNIER, Naomi BERTHONNEAU, Sabine DELWARTE, Céline DIF, François LEBEAU, Sébastien PEREIRINHA et Sébastien PRIEUR.

**Pouvoirs :** de Rémy PETITDEMANGE à Jean-Jacques MEUNIER.

- Délibération n° 24.12.13 : Création d'un poste d'agent d'entretien polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) - Parcours Emploi Compétences (PEC)

*Transmission en Sous-Préfecture le 23 décembre 2024*

*Affichage le 24 décembre 2024*

MEUNIER Jean-Jacques, Maire



Sébastien PEREIRINHA, secrétaire de séance



Procès verbal approuvé le : **14 JAN. 2025**  
Publié le : **17 JAN. 2025**

